

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550

15 mars 2010

SOMMAIRE

Action Health S.A.	26380	L.M.B.E. Europe S.A.	26372
Aero Technical Support & Services Holdings	26399	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	26392
Aero Technical Support & Services Holdings	26399	Lux Tech Invest S.A.	26372
AnaCap Debt Opportunities No.1 S.à r.l.	26354	LVA S.à r.l.	26389
Arabesk International S.A.	26382	Max International Holding S.A.	26400
Atlantic Iron S.à r.l.	26388	Mercury Twenty Six Holding S.A.	26365
Auxiliaire Internationale d'Investissements	26383	Moulins de Kleinbettingen S.A.	26387
Bainbridge II Somerfield S.à r.l.	26390	Nabors Hungary Group Financing L.L.C. - Luxembourg Branch	26388
Blackfriars S.à r.l.	26397	New NIBC II Luxembourg	26389
Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l.	26365	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR ..	26382
CNR International (Luxembourg) S.A.	26400	Nigricolis Company S.A.	26374
Eleven Investment S.A.	26381	Northern & Shell Worldwide - Luxembourg Branch	26382
ERA-GDL	26400	Pelham e-shelter Berlin S.à r.l.	26381
Fretless Investments S.à r.l.	26387	Perfora Investments S.à r.l.	26388
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	26399	Rolo International S.A.	26354
Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	26366	Saudah Investments S.A.	26373
IAB Financing II S. à r. l.	26374	Saudah Investments S.A.	26381
IHL S.A.	26365	S. Felten S.à r.l.	26398
Invest House S.A.	26365	S. Felten S.à r.l.	26398
LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l.	26389	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	26398
Les Ebihens SA	26373	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	26390
Les Eoliennes SA	26373	YNVENYTYS S.A.	26374

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.847.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 30 mai 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ROLO INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024246/21.

(100020828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

AnaCap Debt Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.144.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of January,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited), a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, registered at the Guernsey Registry under number 51048

represented by Mr Nicolas Bonora, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "AnaCap Debt Opportunities No. 1 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company,

concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
AnaCap Debt Opportunities Limited, mentioned above	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammeste, L-5770 Luxembourg; and

- Mr Gérard Flamion, born in Arlon, Belgium on 2 May 1959, with professional address at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg .

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt janvier,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

AnaCap Debt Opportunities Limited (précédemment Atlantic Holdings Limited), une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, enregistrée au Guernsey Registry sous le numéro 51048

représentée par M. Nicolas Bonora, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "AnaCap Debt Opportunities No.1 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, subparticipation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

L'objet de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un Gérant ainsi que par la signature collective ou unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limitée à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
AnaCap Debt Opportunities, mentionnée ci-dessus	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mme Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, le 28 août 1968, demeurant professionnellement au 25, rue Schlammeste, L-5770 Luxembourg; et

- M. Gérard Flamion, né à Arlon, Belgique, le 2 mai 1959, demeurant professionnellement au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3772. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023720/584.

(100020588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Bouffonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024521/10.

(100019753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.737.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 4 juin 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024247/21.

(100020822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Invest House S.A., Société Anonyme,**(anc. IHL S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.795.

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'Actionnaire Unique de la société "IHL S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés et à Luxembourg, section B sous le numéro 112 795, constituée suivant acte notarié du 12 décembre 2005; publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 535 du 14 mars 2006, et dont les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire unique a DÉCIDÉ de modifier la dénomination sociale de la Société en "Invest House S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme dénommée "Invest House S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2010. Relation: EAC/2010/909. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 JAN. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010025188/36.

(100021352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.927,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.565 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland Capital Partners VII - B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 050884122-4052601 (the Sole Shareholder),

represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2009,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Re-designation of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into "Ordinary Shares" and creation of a new class of shares of the Company, being the class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 25,927 (twenty-five thousand nine hundred twenty-seven Euro), by way of the issuance of 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1 above and the issuance of new shares proposed in item 2. above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to re-designate the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) "Ordinary Shares", having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Ordinary Shares), and to create a new class of shares of the Company, being the class A shares (Class A Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and fourth Resolutions below.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 25,927 (twenty-five thousand nine hundred twenty-seven Euro), by way of the issuance of 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven) new Class A Shares for an aggregate nominal amount of EUR 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven Euro) and it fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 13,427.35 (thirteen thousand four hundred twenty-seven point thirty-five Euro) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable).

The Receivable contributed to the Company was valued at EUR 13,427.35 (thirteen thousand four hundred twenty-seven point thirty-five Euro) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.35 (zero point thirty-five Euro) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated December 22, 2009, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

1. "Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership is the sole owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and is not encumbered with any pledge, lien or other encumbrance;
3. Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership can freely contribute the Receivable to the Company;
4. On the date of issuance of this certificate, the Receivable to be contributed to the Company has a value of EUR 13,427.35 (thirteen thousand four hundred and twenty-seven Euro and thirty-five cents), it being understood that until and including the date of this certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares	
Highland Capital Partners VII - B Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares	
	13,427 Class A Shares	
Total:	25,927 Shares	

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is set at EUR 25,927 (twenty-five thousand nine hundred twenty-seven Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share) and by 13,427 (thirteen thousand four hundred twenty-seven) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share, and together with the Ordinary Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares and the Class A

Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.566."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

" Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, *pro rata* to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII B -PRI (2) S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a *pro rata* basis to the number of Ordinary Shares held by them."

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII B - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.565 (la Société).

La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009.

A comparu:

Highland Capital Partners VII - B Limited Partnership, société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat de Delaware (USA), dont le siège social se situe à 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat de Delaware sous le numéro 050884122-4052601 (l'Associé Unique),

représentée par Fabian Piron, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Nouvelle dénomination des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en "Parts Sociales Ordinaires" et création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 25.927 (vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept euros), par l'émission de 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de renommer les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 12.500 (douze mille cinq cents) "Parts Sociales Ordinaires", ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tel que modifié en vertu de la deuxième et de la quatrième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 25.927 (vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept euros), par l'émission de 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) nouvelles Parts Sociales de Classe A pour un montant nominal total de EUR 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept euros) et qu'il a libéré intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de EUR 13.427,35 (treize mille quatre cent vingt-sept virgule trente-cinq euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

La Créance apportée à la Société a été évaluée à EUR 13.427,35 (treize mille quatre cent vingt-sept virgule trente-cinq euros) montant qu'il a été prévu d'affecter comme suit:

- (i) EUR 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,35 (zéro virgule trente-cinq euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 22 décembre 2009, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

- "1. Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership est l'unique propriétaire de la Créance;
2. La Créance est certaine est n'est soumise à aucun gage, lien ou autre garantie;
3. Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership peut librement apporter la Créance à la Société; et
4. Au jour de l'émission de ce certificat, la Créance à apporter à la Société est évaluée à EUR 13.427,35 (treize mille quatre cent vingt-sept virgule trente-cinq euros), étant entendu que jusqu'à la date de l'émission du certificat, aucun changement qui aurait déprécié la valeur l'apport fait à la Société n'est intervenu."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VII - B Limited Partnership	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	<u>13.427 Parts Sociales de Classe A</u>
Total:	25.927 Parts Sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.927 (vingt-cinq mille neuf cent vingt-sept euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire) et par 13.427 (treize mille quatre cent vingt-sept) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A, et avec les Parts Sociales Ordinaires les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires qu'il faudra désigner différemment dans la mesure où une classe tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont le même rang à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland VII B - PR II (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.566."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland VIIB - PRIL (2) S.à r.l., (Le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de tout ou partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront obligés de rembourser le déficit à la Société."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombé à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. PIRON, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57854. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023112/321.

(100018662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Lux Tech Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.682.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 3 mai 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

LUX TECH INVEST S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024248/22.

(100020819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

L.M.B.E. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.819.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 7 mai 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

L.M.B.E. EUROPE S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024249/21.

(100020817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Les Ebihyens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.675.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 3 mai 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LES EBIHIENS S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024250/21.

(100020806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Les Eoliennes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.672.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 2 mai 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LES EOLIENNES S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024251/21.

(100020802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Saudah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010024517/12.

(100019759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Nigricolis Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.224.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 19 juin 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

NIGRICOLIS COMPANY S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024252/21.

(100020799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administratif du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

YNVENYTYS S.A.

François Georges

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010024254/21.

(100020797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

IAB Financing II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 151.124.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first of February
Before Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IN NOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in Companies House UK under the number LP 11130,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given on January, 28, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "IAB FINANCING II S. à r. l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of any one Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by INNOVA/4 LP., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500. - EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

A. A Managers:

Mr. Christophe DAVEZAC, Company Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Daniel ADAM, Company Director, born on April 23th 1971, in Messancy (Belgium), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

B Managers:

Mr. Iain Haggis, born on December 9th, 1961 in Epsom (England), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Andrzej Michal BARTOS, born on October 15th 1971, in Miedzyrzec Podlaski (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

The Company shall be bound by the sole signature of each Manager.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès de "Companies House, UK" sous le numéro LP 11130,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "IAB FINANCING II S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence télépho-

nique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique de chaque gérant ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par INNOVA/4 L.P., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

A. Gérants A:

Mr. Christophe DAVEZAC, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Mr. Daniel ADAM, Administrateur de Sociétés, né le 23 avril 1973 à Messency (Belgique), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

B. Gérants B:

Mr. Iain HAGGIS, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Pologne;

Mr. Andrzej Michal BARTOS, né le 15 octobre 1971 à Miedzyrzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Pologne;

La Société est valablement engagée par la signature unique de chaque gérant.

2. Le siège social de la société est établi au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. LAC/2010/5193. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024543/314.

(100019350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.
ACTION HEALTH S.A.
François Georges / Dr. Peter Hamacher
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024255/21.

(100020792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Saudah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010024518/12.

(100019758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Eleven Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.
ELEVEN INVESTMENT S.A.
François Georges / Peter Hamacher
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024256/21.

(100020795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Pelham e-shelter Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.450.

Le bilan consolidé au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024519/12.

(100019756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Northern & Shell Worldwide - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.575.

—
EXTRAIT

Lors des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société Northern & Shell Worldwide Limited le 2 février 2010, il a été décidé:

- de nommer en tant que second gérant de la Succursale pour une durée indéterminée, avec effet au 2 février 2010, Monsieur Sascha Groll, né le 21 février 1975 à Plauen, Allemagne et demeurant au 9, Hermesdür, 54453 Nittel, Allemagne; et

- qu'à partir de la nomination de Monsieur Sascha Groll, la Succursale sera liée par la signature conjointe de ses deux gérants (représentants permanents), à savoir:

* Madame Naouelle Tir; et

* Monsieur Sascha Groll.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour Northern & Shell Worldwide Limited

Charles de Kerchove

Référence de publication: 2010024273/21.

(100020763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Arabesk International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 19.037.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ARABESK INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, dénoncé en date du 24 février 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Tom Berend, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Maître Tom Berend

Le liquidateur

Référence de publication: 2010024276/18.

(100020408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.099.

—
Extrait des Résolutions des associés du 30 décembre 2009

Les associés de New NIBC Luxembourg S.à r.l. SICAR (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ravi Sinha de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 Novembre 2009;

- de nommer Dan Katsikas, né le 2 Octobre 1969 en Florida, Etats Unis d'Amérique, résidant au 35, Beverly Drive, Rye, 10580 New York, Etats Unis d'Amérique, aux fonctions de Gérant de la Société, et ce avec effet au 11 Novembre 2009.

Luxembourg, le 04/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024802/15.

(100019223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Auxiliaire Internationale d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 151.120.

STATUTS

L'an deux mil dix, le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard FELTEN, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1258, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représenté par Maître Cédric JEANCOLAS, Avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} février 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "AUXILIAIRE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS" (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également entreprendre et réaliser, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération d'acquisition, de vente, de location, d'exploitation et de gestion de biens ou de droits immobiliers.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra réaliser toute opération d'achat, d'exploitation, de location ou de vente de bateaux de plaisance.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de tout origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000.-EUR) représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5.

5.1. Les actions d'un actionnaire ne peuvent, à peine de nullité et d'inopposabilité vis-à-vis de la société et des autres actionnaires, être cédées entre vifs ou transférées pour cause de mort qu'après avoir été proposées aux autres action-

naires selon la procédure ci-après, laquelle se déroulera sous la direction et le contrôle du conseil d'administration de la société.

5.2. Le ou les actionnaires cédants informeront par lettre recommandée le conseil d'administration et les autres actionnaires du nombre d'actions proposées à la vente, du prix des actions et des modalités de paiement, des garanties octroyées et des modalités de cession, de l'identité complète du candidat cessionnaire et de la faculté des actionnaires non-cédants d'exercer le présent droit de préemption.

5.3. Les actionnaires non cédants disposeront d'un mois à dater de la notification visée au 5.2. ci-dessus pour notifier, par lettre recommandée, aux actionnaires cédants et au conseil d'administration de la société, leur décision d'acquiescer l'ensemble des actions proposées à la vente par les actionnaires cédants. Les actions ainsi acquises seront réparties entre les actionnaires non-cédants souhaitant exercer le présent droit de préemption au prorata de leur participation dans la société. Le droit de préemption ne pourra s'exercer que sur toutes les actions proposées à la vente par les actionnaires cédants.

5.4. En cas d'exercice du droit de préemption:

- la vente des actions interviendra aux mêmes prix, modalités, garanties et conditions que celles notifiées au point 5.2. ci-dessus par les actionnaires cédants; toutefois, si les actionnaires non cédants estiment que le prix est anormalement élevé, le prix de cession sera fixé par un réviseur d'entrepreneurs désignés de commun accord par les actionnaires ou, à défaut d'accord, par le président du tribunal de commerce de Luxembourg;

- le transfert de propriété des actions cédées et le paiement du prix par les actionnaires exerçant le droit de préemption aux actionnaires cédants devront intervenir dans le mois de l'exercice du droit de préemption sauf application de conditions spécifiques notifiées par les actionnaires cédants dans leur offre initiale ou procédure d'expertise concernant le prix;

- le conseil d'administration de la société informera l'ensemble des actionnaires, dans les trois jours qui suivent le délai d'un mois visé au 5.3. ci-dessus, du fait que le droit de préemption a ou n'a pas été exercé.

5.5. Le droit de préemption ne s'applique pas lorsque les actions sont cédées ou transmises:

- à des descendants en ligne directe de l'actionnaire cédant,
- en cas de fusion, scission partielle ou liquidation entre sociétés qui sont liées au sens des articles 309 et 310 de la Loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 14 heures.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par mail, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion

peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. En tout état de cause, au moins un actionnaire doit être présent au Grand-Duché du Luxembourg avec au moins une partie des moyens techniques utilisés située au Luxembourg.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 9. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrite si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 11. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la

Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Art. 13. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur Bernard FELTEN, précité: 100% des actions 800

Total des actions: 800

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cent euros (2.100.- EUR).

Résolutions

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bernard FELTEN, licencié en droit, né le 19 septembre 1964 à Schaerbeek, Belgique, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;

- Monsieur Jean NAVEAUX, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, Belgique, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey;

- Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né le 2 juillet 1974 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

3. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CD - Services Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50564.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2015.

4. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: C. Jeancolas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. LAC/2010/5192. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010024546/234.

(100019263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Moulins de Kleinbettingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.097.

- Constituée suivant acte notarié par M^e Joëlle BADEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 219 du 31 juillet 1985;

- statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1135 du 30 octobre 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2009 à Luxembourg que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- ont été renommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

Au conseil d'administration:

- Monsieur Edmond MULLER, demeurant à 17 rue de Kahler L-8379 KLEINBETTINGEN, administrateur-délégué;

- Monsieur Patrick MULLER, demeurant à 15 rue de la Toison d'Or L-2265 LUXEMBOURG, administrateur;

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juin 2008 à Luxembourg que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

Au conseil d'administration:

- Monsieur Hubert GAASCH, demeurant à 4 rue Michel Welter L-2730 LUXEMBOURG, administrateur;

- Monsieur Manou EMRINGER, demeurant à 21 rue Pierre Krier L-7290 BERELDANGE, administrateur;

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la société MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010024778/27.

(100019452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 28 janvier 2010

1. Le nombre des gérants est augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Gregory Mark WALLACE, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, 20, Clarendon Street, John Hancock Tower, 56^{ème} étage, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05 FEV. 2010.
 Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2010024798/16.

(100019296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 février 2010.

1. Le nombre des gérants a été augmenté 2 (deux) à 3 (trois).
2. M. Russel CRANSWICK, administrateur de sociétés, né à Vancouver (Canada), le 10 mars 1965, demeurant à CO 80230 Denver (Etats-Unis d'Amérique), 7701E, 8^{ème} Avenue, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 février 2010.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour PERFORA INVESTMENTS S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2010024799/16.

(100019275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Nabors Hungary Group Financing L.L.C. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.540.

—
 EXTRAIT

Le conseil d'administration de NABORS HUNGARY GROUP FINANCING LLC, a décidé en date du 30 décembre 2009:

- De révoquer Mr Doeke Van der Molen, comme représentant permanent de la Société avec effet au 31 décembre 2009;
- De nommer Mr Sebastien Pauchot, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de la société, avec effet au 31 décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
 Signatures
 Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2010024800/20.

(100019238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} février 2010

- En date du 1^{er} Février 2010, l'associé unique de Atlantic Iron S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:
- De révoquer Mr Jan Doeke Thijs Van der Molen, comme Gérant "B" de la Société avec effet immédiat;
 - De nommer Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant "B" de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant "A" du Conseil de Gérance;

Luxembourg, le 04 Février 2010.

Sebastien Pauchot

Manager B

Référence de publication: 2010024801/16.

(100019235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2009

L'associé unique de New NIBC II Luxembourg (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ravi Sinha de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 Novembre 2009;
- de nommer Dan Katsikas, né le 2 Octobre 1969 en Florida, Etats Unis d'Amérique, résidant au 35, Beverly Drive, Rye, 10580 New York, Etats Unis d'Amérique, aux fonctions de Gérant de la Société, et ce avec effet au 11 Novembre 2009.

Luxembourg, le 04/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024803/14.

(100019221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

LVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 144.737.

—
Le 28 janvier 2010 l'associé unique de la société LVA S.à r.l. a pris note de la démission de Madame Anna LOGRILLO en tant que gérante administrative de la société LVA S.à r.l. et l'a acceptée. L'associé unique a nommé le même jour Monsieur Vincenzo LOGRILLO, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, gérant administratif pour une durée indéterminée. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif. La gérante technique Madame Catherine SCHEFFEN demeure désormais à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort. L'associé unique Monsieur Vincenzo LOGRILLO demeure désormais à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort.

Pour la société

Signature

Le gérant administratif

Référence de publication: 2010024841/17.

(100019654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.880.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants prise en date du 31 décembre 2009 que la société Deloitte SA, située au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2010 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024845/17.

(100019635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Il résulte que l'associé unique de la société UT Luxembourg Holding I S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 28 janvier 2010:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mme Sonja Linz

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mr Georges Deitz

3. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010024849/27.

(100019594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Bainbridge II Somerfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.225.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BAINBRIDGE II PROPERTIES S. à r.l., having its registered office in L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, RCS Luxembourg B number 135199,

- here represented by Geoffroy t'Sertevens, with professional address in L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that BAINBRIDGE II PROPERTIES S. à r.l., prenamed is the sole current partner of BAINBRIDGE II SOMERFIELD S. à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, RCS Luxembourg B number 148225 having its registered office in L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 1, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1964 dated October 8, 2009 (the "Company").

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect as of September 1, 2009 corresponding to the date of incorporation of the Company, the currency of the subscribed capital from EURO into GBP at the exchange rate of December 21, 2009 (EUR 1.- = GBP 0.8892).

The evidence of the exchange rate has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into GBP with effect as of September 1, 2009.

Second resolution

The sole partner decides to amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eleven thousand one hundred and fifteen Sterling Pounds (GBP 11,115.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-two Sterling Pounds and twenty-three Cents (GBP 22.23) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. "

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BAINBRIDGE II PROPERTIES S. à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, RCS Luxembourg B numéro 135199, ici représentée par Geoffroy t'Sertevens, avec adresse professionnelle à L- 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société " BAINBRIDGE II SOMERFIELD S. à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, RCS Luxembourg B numéro 148225, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1964 du 8 octobre 2009 (la "Société").

Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} septembre 2009 correspondant à la date de constitution de la Société, la devise du capital social de EURO en GBP au taux de change du 21 décembre 2009 (EUR 1,- = GBP 0,8892).

La preuve du taux de change a été apportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer la monnaie d'expression des comptes de la société d'Euro en GBP avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de onze mille cent quinze Livres Sterling (GBP 11.115,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-deux Livres Sterling vingt-trois Cents (GBP 22,23) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Sertevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 56978. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024687/82.

(100019517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.664.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 28 January 2010; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 28 January 2010;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer, dated 31 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital took the following resolution:

First resolution

Whereas upon "Resolutions of the shareholders" of the Company held on 4 December 2009 before Maître Marline SCHAEFFER, having the number 2530/2009 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, with the relation LAC/2009/53200 and deposited on December 22nd, 2009 with the Register of Commerce under the following reference: L 0901 96837, the amount of the class A-4 shares, as stated in the SEVENTH RESOLUTION, was not correct and should be read as follows: 17,524 class A-4 shares.

Therefore the SEVENTH RESOLUTION of the same deed should be read as follows:

"Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR58,714,125 (fifty-eight million seven hundred fourteen thousand one hundred twenty-five euro) represented by 469,713 (four hundred sixty-nine thousand seven hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,356 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 1,254 class E-1 shares;
7. 291 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 186 class H-1 shares;

10. 111 class I-1 shares;
11. 545 class J-1 shares;
12. 8 class K-1 shares;
13. 40,447 class A-2 shares;
14. 1,264 class B-2 shares;
15. 5,444 class C-2 shares;
16. 3,218 class E-2 shares;
17. 91 class G-2 shares;
18. 56,391 class H-2 shares;
19. 3,483 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 692 class L-2 shares;
23. 15,425 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 2,269 class P-2 shares;
26. 1,521 class Q-2 shares;
27. 832 class R-2 shares;
28. 329 class S-2 shares;
29. 287 class T-2 shares;
30. 33,207 class U-2 shares;
31. 10,800 class V-2 shares;
32. 2,547 class W-2 shares;
33. 4,344 class X-2 shares;
34. 315 class Y-2 shares;
35. 346 class Z-2 shares;
36. 509 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 12 class CC-2 shares;
39. 56 class DD-2 shares;
40. 900 class EE-2 shares;
41. 12 class FF-2 shares;
42. 320 class A-3 shares;
43. 1,070 class B-3 shares;
44. 1,178 class C-3 shares;
45. 7,924 class D-3 shares;
46. 5,172 class E-3 shares;
47. 3,426 class F-3 shares;
48. 10,761 class H-3 shares;
49. 9,929 class I-3 shares;
50. 2,951 class J-3 shares;
51. 738 class K-3 shares;
52. 140 class L-3 shares;
53. 8,462 class M-3 shares;
54. 216 class N-3 shares;
55. 2,731 class O-3 shares;
56. 491 class P-3 shares;
57. 27,077 class Q-3 shares;
58. 100 class R-3 shares;
59. 125 class S-3 shares;
60. 7,945 class T-3 shares;
61. 13,497 class U-3 shares;
62. 4,466 class V-3 shares;

63. 502 class W-3 shares;
64. 6,491 class X-3 shares;
65. 440 class Y-3 shares;
66. 314 class Z-3 shares;
67. 416 class AA-3 shares;
68. 38 class BB-3 shares;
69. 8,816 class CC-3 shares;
70. 221 class DD-3 shares;
71. 50 class EE-3 shares;
72. 13 class FF-3 shares;
73. 16,786 class GG-3 shares;
74. 23,559 class HH-3 shares;
75. 378 class M-3 shares;
76. 17,456 class JJ-3 shares;
77. 17,524 class A-4 shares;
78. 11,437 class B-4 shares;
79. 9,837 class C-4 shares;
80. 7,690 class D-4 shares;
81. 712 class E-4 shares;
82. 3,404 class A-5 shares;
83. 1,766 class B-5 shares;
84. 2,699 class C-5 shares;
85. 3,247 class D-5 shares;
86. 484 class E-5 shares;
87. 2 class F-5 shares;
88. 1 class G-5 share; and
89. 9,551 H-5 shares."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897. auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermuda, le 28 janvier 2010; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermuda, le 28 janvier 2010;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 31 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Attendu que lors des "Résolutions des associés" de la Société tenues le 4 décembre 2009 par-devant le notaire instrumentaire Me Martine SCHAEFFER, portant le numéro 2530/2009 de son Répertoire et enregistrées auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2009/53200 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 décembre 2009 sous le numéro L 090196837, le nombre total des parts sociales de classe A-4, tel que mentionné à la SEPTIEME RESOLUTION s'est avéré inexact et que le nombre total des parts sociales de classe A-4 doit se lire comme suit: 17.524 parts sociales de classe A-4.

En conséquence, la septième résolution dudit acte doit donc se lire comme suit:

"Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR58.714.125 (cinquante-huit millions sept cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 469.713 (quatre cent soixante-neuf mille sept cent treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 6.356 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 1.254 parts sociales de classe E-1;
7. 291 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 186 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1;
11. 545 parts sociales de classe J-1;
12. 8 parts sociales de classe K-1;
13. 40.447 parts sociales de classe A-2;
14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
16. 3.218 parts sociales de classe E-2;
17. 91 parts sociales de classe G-2;
18. 56.391 parts sociales de classe H-2;
19. 3.483 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 692 parts sociales de classe L-2;
23. 15.425 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 2.269 parts sociales de classe P-2;
26. 1.521 parts sociales de classe Q-2;
27. 832 parts sociales de classe R-2;
28. 329 parts sociales de classe S-2;
29. 287 parts sociales de classe T-2;
30. 33.207 parts sociales de classe U-2;
31. 10.800 parts sociales de classe V-2;
32. 2.547 parts sociales de classe W-2;
33. 4.344 parts sociales de classe X-2;
34. 315 parts sociales de classe Y-2;
35. 346 parts sociales de classe Z-2;
36. 509 parts sociales de classe AA-2;

37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 12 parts sociales de classe CC-2;
39. 56 parts sociales de classe DD-2;
40. 900 parts sociales de classe EE-2;
41. 12 parts sociales de classe FF-2;
42. 320 parts sociales de classe A-3;
43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
44. 1.178 parts sociales de classe C-3;
45. 7.924 parts sociales de classe D-3;
46. 5.172 parts sociales de classe E-3;
47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
48. 10.761 parts sociales de classe H-3;
49. 9.929 parts sociales de classe I-3;
50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
51. 738 parts sociales de classe K-3;
52. 140 parts sociales de classe L-3;
53. 8.462 parts sociales de classe M-3;
54. 216 parts sociales de classe N-3;
55. 2.731 parts sociales de classe O-3;
56. 491 parts sociales de classe P-3;
57. 27.077 parts sociales de classe Q-3;
58. 100 parts sociales de classe R-3;
59. 125 parts sociales de classe S-3;
60. 7.945 parts sociales de classe T-3;
61. 13.497 parts sociales de classe U-3;
62. 4.466 parts sociales de classe V-3;
63. 502 parts sociales de classe W-3;
64. 6.491 parts sociales de classe X-3;
65. 440 parts sociales de classe Y-3;
66. 314 parts sociales de classe Z-3;
67. 416 parts sociales de classe AA-3;
68. 38 parts sociales de classe BB-3;
69. 8.816 parts sociales de classe CC-3;
70. 221 parts sociales de classe DD-3;
71. 50 parts sociales de classe EE-3;
72. 13 parts sociales de classe FF-3;
73. 16.786 parts sociales de classe GG-3;
74. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
75. 378 parts sociales de classe II-3;
76. 17.456 parts sociales de classe JJ-3;
77. 17.524 parts sociales de classe A-4;
78. 11.437 parts sociales de classe B-4;
79. 9.837 parts sociales de classe C-4;
80. 7.690 parts sociales de classe D-4;
81. 712 parts sociales de classe E-4;
82. 3.404 parts sociales de classe A-5;
83. 1.766 parts sociales de classe B-5;
84. 2.699 parts sociales de classe C-5;
85. 3.247 parts sociales de classe D-5;
86. 484 parts sociales de classe E-5;
87. 2 parts sociales de classe F-5;
88. 1 part sociale de classe G-5; et
89. 9.551 parts sociales de classe H-5."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2010. LAC/2010/5016. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010024560/278.

(100019815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.243.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"Statuto Lux Holding S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg dont le siège est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 95 326,

ici représentée par Madame Valérie TURRI, employée, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing-privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter: que la société "Blackfriars S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B, numéro 122243, a été constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 76 du 30 janvier 2007;

que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,-EUR) chacune, entièrement libérées;

que "Statuto Lux Holding S.à r.l." seule propriétaire des parts sociales de la société "Blackfriars S.à r.l." dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que "Statuto Lux Holding S.à r.l." agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société "Blackfriars S.à r.l." est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. TURRI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010024647/46.

(100019819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

S. Felten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Le bilan du 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024932/10.

(100019943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

S. Felten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Le bilan du 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024933/10.

(100019935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Il résulte que l'associé unique de la société United Technologies Luxembourg S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 28 janvier 2010:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mme Sonja Linz

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mr Georges Deitz

3. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Technologies Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010024912/27.

(100019589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 36.416.257,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 128.997.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Gregory Cote, associé de la Société, est comme suit:

32-300 Eagle Terrace Road, Canmore, Alberta T1W 3E5, Canada.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aero Technical Support & Services Holdings

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010024915/15.

(100019523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 36.416.257,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 128.997.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 15 mai 2009 que

l'associé de la Société Computershare Trust Company of Canada a transféré

120.000 parts sociales à ACTS LP., un associé de la Société ayant son siège au 5100, De Maisonneuve Boulevard West, CDN - H4A 3T2 Montréal (Québec)

Suite à ce transfert, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

- ACTS L.P.: 10.336.773 parts sociales

- Computershare Trust Company of Canada: 420.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aero Technical Support & Services Holdings

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010024916/20.

(100019519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 99.675.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2010 de la société Great Pacific Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant B suivant en date du 20 janvier 2010:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 20 janvier 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, Gérant B

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Gérant B

- Monsieur Charles Ossola, Gérant A
- Monsieur Rodney Calvin Bergen, Gérant A
- Monsieur Donald Crawford Joyce, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l. / Great Pacific Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen / Martinus Weijermans

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2010024920/27.

(100019342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 janvier 2010 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Réélection des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels clos au 31 octobre 2010:

- Monsieur Douglas Proll, Directeur Financier, né à Watson, Canada, le 26 septembre 1950, résidant au 2021 26th Street SW, Calgary, Alberta, Canada T3E 2A3, en tant qu'administrateur A.

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Wiltz, Luxembourg, le 30 octobre 1952, résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né à Namur, Belgique, le 4 septembre 1951, résidant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

2. Réélection du Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels clos au 31 octobre 2010:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNR International (Luxembourg) S.A.

Romain Thillens / Douglas Proll

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2010024921/26.

(100019338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Max International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.549.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

i. A. Signature.

Référence de publication: 2010024938/10.

(100019954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

ERA-GDL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024930/10.

(100019882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.
